

Corodis

M. Philippe Trinchan, président

Mme Sophie Mayor, secrétaire générale

Par courriel

Zürich, le 9 septembre 2022

**Prise de position dans le cadre de la consultation relative à l'étude  
« Le système des arts de la scène de Suisse romande »**

Monsieur le président, cher Philippe,  
Madame la secrétaire générale, chère Sophie,

Nous répondons par ce biais au nom de Danse Suisse à la consultation mentionnée en objet. En effet, en tant qu'association professionnelle nationale, nous n'estimons pas pouvoir répondre par « oui » / « non » aux questions posées dans le formulaire prévu – d'autant plus que nous sommes représentés au sein du comité en la personne de Jasmine Morand, qui s'y exprimera en notre nom quant aux éventuelles évolutions des dispositifs de soutien de Corodis. D'autre part, les commentaires que nous souhaitons apporter sortent en partie du cadre fixé dans ce formulaire destiné prioritairement aux collectivités publiques et aux théâtres.

Nous tenons en préambule à saluer le travail considérable et rigoureux effectué par votre mandataire, Mathias Rota. Nous avons pris connaissance des analyses et des constats de l'étude quant à la surchauffe, à la précarité et à l'asymétrie dans les arts de la scène en Suisse romande. Les résultats chiffrés présentés par le mandataire confirment la précarité des personnes actives dans les arts de la scène dans cette région linguistique et nous supposons qu'une telle analyse au niveau national parviendrait à des résultats largement similaires, voire plus inquiétants encore dans certaines régions. Nous avons d'ailleurs apprécié les références à la récente étude commandée par Suisseculture Sociale (dont Danse Suisse fait partie du comité) et Pro Helvetia, qui confirme effectivement cette hypothèse pour l'ensemble des acteurs culturels à l'échelon national (Ecoplan 2021). Nous avons par ailleurs lu avec intérêt les chapitres consacrés à la diffusion et à la question des publics.

Danse Suisse est bien sûr concernée notamment par la précarité des professionnel-le-s du spectacle et s'engage à la combattre dans la mesure de ses moyens. L'étude propose plusieurs pistes pour repenser le système et nous souhaitons ici revenir sur celles qui nous paraissent entrer dans notre champ de compétence.

**Changer de rythme**

Au vu de l'énumération des mesures suggérées, nous comprenons qu'il s'agit ici principalement d'améliorer la qualité et les conditions de travail des personnes impliquées dans des productions scéniques (« *produire mieux* », selon les mots cités dans l'étude). Nous ne pouvons que saluer cette volonté. La transformation envisagée vise toutefois explicitement aussi à « *produire moins* ». En tant qu'association professionnelle, nous devons ici défendre une diversité des pratiques professionnelles et esthétiques dans le domaine de la danse. Nous attendons donc des pouvoirs publics qu'ils accompagnent cette transition par des mesures appropriées pour permettre aussi le « *mieux* » (par exemple soutien à la recherche, à la formation continue, à la médiation, voire même à la reconversion, ...). En ce sens, « *produire moins* » pourrait alors être pour les acteurs culturels l'opportunité de « *produire mieux* », à savoir sans la contrainte d'une cadence élevée de production.

**Lutter contre la précarité**

La lutte contre la précarité des professionnel-le-s de la danse est une priorité de Danse Suisse. Nous avons déjà pu mettre en place des outils efficaces pour certaines catégories de nos membres (notamment le registre professionnel pour les pédagogues de danse et des recommandations tarifaires pour les activités

d'enseignement). Pour les interprètes et les chorégraphes, notre association professionnelle émet des recommandations de rémunération. Comme votre étude le démontre, ces recommandations sont loin d'être systématiquement suivies. Nous continuons de nous engager pour améliorer autant la formulation de ces recommandations que leur diffusion et leur application. Nous nous réjouissons dès lors que votre mandataire cite en particulier les recommandations de l'étude Ecoplan susmentionnée : « a) *l'octroi de subsides publics devrait être assorti de la condition que les acteurs culturels paient des cotisations sociales sur tous leurs revenus.* b) *L'octroi de subsides publics devrait être assorti de la condition que des directives contraignantes en matière de rémunération des acteurs culturels soient respectées* ». Pour atteindre l'objectif du point b), nous envisageons de différencier le salaire recommandé du salaire minimal, celui-ci étant incompressible, le premier exigible seulement pour les employeurs dont les moyens le permettent objectivement et pour les employés ayant une expérience correspondante. Ainsi, Danse Suisse étudie pour ses prochaines recommandations la possibilité d'une fourchette salariale plutôt qu'un montant unique. Nous demandons aussi que les effets négatifs qui pourraient porter atteinte à la diversité et qui seront inmanquablement impliqués par de telles mesures soient pris en compte et atténués autant que possible en cas de mise en œuvre. Pour ce faire, des augmentations des budgets de subventions apparaissent incontournables.

Pour le domaine spécifique de la danse, nous rappelons ici les recommandations émises également en 2021 par le Dialogue culturel national et faisant suite au *Panorama Danse*. Nous nous permettons de rappeler ici celles qui s'inscrivent dans une approche similaire à celle de votre étude (tout en soulignant que ces recommandations sont issues des collectivités publiques et que leur formulation précise ne doit pas refléter intégralement la position de notre association professionnelle) :

« Le Dialogue culturel national recommande aux instances d'encouragement de

**1a)** veiller à ce que les cachet et salaires minimaux soient respectés, aussi bien dans le cadre des contributions allouées à des projets que dans celui des conventions conclues avec les théâtres et les festivals.

**2a)** soutenir par des contributions substantielles – ainsi qu'éventuellement par des contributions pour la recherche – les productions des compagnies indépendantes et de leur attribuer une plus grande part de leurs moyens par le biais de conventions pluriannuelles (bilatérales ou conclues avec d'autres instances d'encouragement). Il peut être nécessaire d'opérer une sélection plus rigoureuse à cet effet.

**3a)** mieux exploiter les productions qu'elles soutiennent et de permettre pour cela aux compagnies de demander des moyens supplémentaires pour leur diffusion (également en dehors du canton). Dans l'idéal, ce soutien devrait s'intégrer dans les mesures à définir par les cantons pour encourager la diffusion dans tous les domaines artistiques. »

Dans le but de permettre aux professionnel·le·s de la danse d'exercer leur activité avec des rémunérations convenables, nous appelons de nos vœux que les subventionneurs autant que les structures employeuses suivent l'esprit de ces recommandations. Ici également, une augmentation des budgets de subventions est nécessaire pour accompagner ces mesures. En particulier, il convient de parvenir à une égalité de traitement entre danse et théâtre en matière de subventionnement. En effet, nous constatons que certains Cantons pratiquent malheureusement des différences budgétaires dans les projets ponctuels et/ou les conventionnements selon qu'il s'agisse de productions de danse ou de théâtre.

Par ailleurs, l'étude indique que « *soutenir mieux* » implique de « *soutenir moins* ». Nous nous devons donc de répéter également sur ce point nos préoccupations en termes de diversité dans la mise en œuvre d'éventuelles mesures en ce sens.

L'étude identifie l'accompagnement des carrières comme un autre champ d'action potentiel. Nous relevons ici que Danse Suisse participe à l'effort de formation continue par le biais d'une offre diversifiée destinée à ses membres autant qu'à d'autres professionnel·le·s, et nous prenons note des commentaires de l'étude à ce sujet. Quant à la reconversion, la direction de Danse Suisse est désormais membre du comité de Danse Transition et siège avec le conseil de fondation de la SSUDK (*Schweizerische Stiftung für die Umschulung von darstellenden Künstlerinnen und Künstlern*). Cette dernière a pour mission de soutenir la reconversion d'artistes de la scène en Suisse alémanique et au Tessin – pas seulement dans le domaine de la danse. Par notre position, nous

considérons qu'une de nos tâches est de favoriser les échanges voire les collaborations et une certaine harmonisation dans ce domaine entre les différentes régions linguistiques. Nous serons donc volontiers l'interlocutrice des collectivités publiques si elles souhaitent réfléchir aux mesures proposées par l'étude en termes de reconversion.

Enfin, nous ne pouvons à ce propos que répéter que la majeure partie des danseuses et danseurs interprètes n'ont d'autre choix qu'une reconversion professionnelle au plus tard vers 40 ans, soit à la fin d'une carrière scénique physiquement très exigeante. Cela exclut du reste généralement toute éventualité de réelle progression salariale et accroît souvent la précarité des personnes concernées, d'autant plus à l'âge de la retraite.

#### Clarifier et coordonner

L'étude présente un modèle possible par analogie avec le milieu de l'édition et dans lequel les structures de programmation deviendraient employeuses des compagnies. Force est de constater que les scènes programmant principalement ou régulièrement de la danse sont peu nombreuses en Suisse romande, en tout cas pour suffire à la réalisation d'un tel modèle tout en préservant une diversité souhaitable dans ce domaine artistique. Sans nous prononcer sur la pertinence de ce modèle, nous devons exprimer un appel clair à une pondération équitable des pouvoirs publics en faveur de la danse s'ils souhaitent envisager une mise en œuvre de cette mesure.

Cela peut d'ailleurs être envisagé en lien avec le missionnement évoqué par l'étude. Nous tenons à rappeler ici les recommandations correspondantes du Dialogue culturel national :

« Le Dialogue culturel national recommande aux instances d'encouragement de

**4a)** nommer, dans la mesure du possible, des experts de la danse au sein de leurs organes décisionnels, même si elles ne reçoivent que peu ou pas de demandes émanant du domaine de la danse. Ces nouveaux membres devraient également avoir les connaissances requises en matière de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques.

**4b)** veiller, lors de nouvelles nominations à la direction des théâtres et des festivals, à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'experts de la danse dans les commissions et d'informer les organes compétents dans ce sens. »

Nous constatons malheureusement encore trop peu d'exemples de bonnes pratiques où les collectivités publiques mentionnent explicitement une prise en considération de la danse dans le missionnement des infrastructures qui pourraient être concernées, et cela aux dépens d'une diversité de programmation et d'une prise en compte d'un terreau culturel extrêmement vivace – particulièrement en Suisse romande d'ailleurs.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le président, cher Philippe, Madame la secrétaire générale, chère Sophie, ainsi que les personnes et organes qui détermineront les suites données à l'étude discutée ici, de l'attention qui sera portée à ces lignes et vous adressons nos salutations les plus cordiales.

Pour Danse Suisse



Kathleen McNurney  
Présidente



Cyril Tissot  
Directeur